

## **ACCUEIL PMR - Halle Tony Garnier - Lyon**

**Toute personne PMR (Personne à Mobilité Réduite) permanent ou « temporaire » devra se présenter vers l'agent de sécurité situé au portail Nord-Ouest (portail à droite quand vous êtes face à la Halle) et sera dirigée vers l'entrée lui correspondant.**

### **ACCES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) avec fauteuil roulant Et Accès Parking : ENTREE PORTAIL NORD OUEST**

#### **1/ Stationnement véhicule :**

Seuls les véhicules étant munis du macaron GIC (jusqu'au 31/12/2010) ou de la carte européenne de stationnement (en place depuis 2000), pourront stationner sur le site de la HTG aux emplacements prévus et dans la limite des 20 places disponibles.

Un seul accompagnateur par véhicule sera accepté.

Depuis ces places de parking, la personne handicapée et son accompagnateur se dirigeront vers la porte B1.

#### **2/ Fauteuil roulant seul (avec carte d'invalidité ou sur présentation d'un certificat médical) :**

Les personnes en fauteuils roulants pourront accéder par le portail Nord Ouest avec un accompagnateur et se diriger vers la porte B1.

Un seul accompagnateur sera accepté.

### **ACCES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) sans fauteuil roulant ou à mobilité réduite « TEMPORAIRE » ENTREE PORTAIL PRINCIPAL**

#### **1/ Personnes à pied, handicapées avec une carte justificative :**

Les personnes titulaires :

- D'une carte d'invalidité
- D'une carte « priorité pour personne handicapée » anciennement nommée « Station debout difficile »

pourront accéder à l'entrée principale avec un accompagnateur, au centre du système de barrière (face à l'octogone de la billetterie) et se diriger vers la porte B1.

#### **2 / Les personnes à mobilité réduite temporaire et titulaires d'un certificat médical ou dont l'état est évident :**

Seront dirigées vers l'agent situé à l'entrée principale au centre du système de barrière (face à l'octogone de la billetterie).

Un seul accompagnateur sera accepté.

Elles accéderont ensuite directement aux portes situées au centre du bâtiment.